

AVIS AU PUBLIC
ENQUETE PUBLIQUE
Relative à l'aliénation d'une portion du Chemin Rural N° 50

Par arrêté municipal n° 15-2026 en date du 20/10/2026, la maire de la commune de Champagnac a ordonné l'ouverture de l'enquête publique en vue de l'aliénation d'une portion du Chemin Rural N° 50 « Route des Vieux Moulins ».

Mme Aurore BRUNE a été désignée commissaire-enquêteur par arrêté du 20/10/2026.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Champagnac du **16/11/2026 à 18 H au 01/12/2026 à 17 H 30**, aux jours et heures habituels d'ouverture les mercredi et vendredi de 13 H 30 à 17 H 30.

Le commissaire-enquêteur recevra le public à la mairie de Champagnac le 01/12/2026 de 13 H 30 à 17 H 30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie ou par courrier à transmettre à Mme le commissaire enquêteur- Mairie de Champagnac – 17500 CHAMPAGNAC ou mairie.champagnac17@orange.fr